



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 6 septembre 2022 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Présences :

M. André Gélinas	Conseiller	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5
Mme Vanessa Gravel	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sylvain Vachon, assiste également à l'assemblée, Mme Line Boudreault directrice générale.

Présence de 6 résidents

### 1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux résidents présents dans la salle et ouvre l'assemblée à 19 h 40.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépenses
4. Correspondances
  - 4.1 Chemin des Mésanges;
  - 4.2 Remplacement du ponceau P-12090 (route 388)
  - 4.3 Avis d'infraction Kenorland minerals
  - 4.4 Remplacement du pont par le MTQ rang Côte-à-Greffard 2023
  - 4.5 Fin de l'administration provisoire
  - 4.6 Projet de caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial
5. Comptabilité & employés
  - 5.1 Renouvellement contrat Télébec 11 septembre;
  - 5.2 Colloque régional ADMQ La Sarre les 15-16 septembre 240\$;
  - 5.3 Inscrire M. Sylvain Vachon comme signataire Desjardins
  - 5.4 Payer factures d'Audet & Knight (belvédère) 110 000\$ et 7 832.70\$ + taxes;
  - 5.5 Autoriser directrice générale à remplir la reddition de compte pour travaux du belvédère
  - 5.6 Résolution emprunt temporaire (précisions)
6. Lots
  - 6.1 Autorisation CPTAC ponceau 388
7. Chemins
  - 7.1 Appel d'offre déneigement des chemins subventionnés;
  - 7.2 Appel d'offre déneigement des chemins municipalisés;
  - 7.3 Débroussaillage branches 5 000\$
  - 7.4 Résolution Sous-poste pour donner priorité aux payeurs de taxes;
8. Sécurité
9. Divers
  - 9.1 Intention d'acheminer la matière organique vers la future installation de compostage de la MRCAO;
  - 9.2 Déplacer la réunion du 3 octobre à cause des élections provinciales;
  - 9.3 Inviter Alain Therrien : présentation des rôles et responsabilités des élus
10. Dossiers en suspend
  - 10.1 Règlement pour les animaux;
  - 10.2 Règlement ordre et paix;
  - 10.3 Dossiers des élus;
11. Invitations
12. Varia
13. Dates prochaines réunions

Séance du conseil, mardi le 4 octobre
14. Période de questions
15. Fermeture de l'assemblée



N° de résolution  
ou annotation

2022-09-106

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et de laisser le point varia ouvert;

ADOPTÉ.

### 3. Dépenses

2022-09-107

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, les dépenses suivantes pour le mois de juillet qui auraient dû être payées en août:

les salaires des employés :	10 772.02 \$
la rémunération des élus :	1 029.05 \$\$
les dépenses faites par paiements préautorisés :	6 704.80 \$\$
les dépenses de juillet payées en septembre	37 737.66\$

le tout représentant un total de 56 243.53 \$\$, la directrice générale /greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

et les dépenses d'août payées en septembre

1	les salaires des employés :	7 364.04 \$
	la rémunération des élus :	1 028.05 \$
	les dépenses faites par paiements préautorisés :	4 561.79 \$
	les dépenses d'août payées en septembre	7 580.67 \$

le tout représentant un total de 20 535.55 \$, la directrice générale /greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

### 4. Correspondance

#### 4.1 Chemin des Mésanges

Information concernant la cueillette des matières résiduelles.

#### 4.2 Remplacement du ponceau P-12090 (route 388)

Le MTQ nous a avisé qu'un ponceau sera changé sur la route 388 l'été prochain et qu'il y aura une voie de contournement pendant la durée des travaux.

#### 4.3 Avis d'infraction Kenorland minerals



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Nous avons été informé que Kenorland minerals avait reçu un avis d'infraction puisque l'entreprise aurait omis de demander les autorisations à la CPTAQ pour les travaux sur les terrains privés.

### **4.4 Remplacement du pont par le MTQ rang Côte-à-Greffard 2023**

Le pont P-00196, situé au-dessus de ruisseau Daiguaisiers à Rapide-Danseur, a été sélectionné pour faire partie d'un projet de reconstruction de ponts acier-bois en Abitibi-Témiscamingue. Quatre structures similaires seront reconstruites dans le cadre d'un même projet.

Les objectifs principaux du projet pilote sont :

- Améliorer l'état des structures sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Adapter les modes contractuels pour permettre d'accélérer la livraison des services demandés;
- Accélérer la mise en chantier de ponts acier-bois nécessitant une reconstruction complète;
- Favoriser l'attractivité auprès des entrepreneurs.

### **4.5 Fin de l'administration provisoire**

La CMQ a mis fin à l'administration provisoire suite à l'assermentation de M. Sylvain Vachon et de Mme Vanessa Gravel puisque le quorum a été retrouvé.

### **4.6 Projet de caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial**

ATTENDU QUE la Loi sur le patrimoine culturel a introduit l'obligation pour les MRC d'adopter et de mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE la MRCAO désire que la municipalité nomme 2 personnes connaissant le passé de Rapide-Danseur et qui pourraient être consultées pour la réalisation de cette démarche;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-108

IL EST PROPOSÉ par Mme Vanessa Gravel appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice donne les noms des 3 personnes suggérés par les membres du conseil à la MRCAO;

ADOPTÉ.

## **5. Comptabilité & employés**

### **5.1. Renouvellement contrat Télébec 11 septembre**

ATTENDU QUE le contrat d'une durée de 3 ans avec Télébec se termine le 11 septembre 2022;

ATTENDU QUE nous avons une soumission des Entreprises Combiné afin de bénéficier de la téléphonie IP



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE présentement, le centre municipal n'a qu'une seule ligne téléphonique qu'elle partage avec l'Atelier Touche-à-tout ce qui n'est pas fonctionnel ni confidentiel;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-109

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas, appuyé par Mme Vanessa Gravel et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale mette fin au contrat avec Télébec et autorise les Entreprises combiné à installer la téléphone IP selon la soumission reçue;

ADOPTÉ.

### 5.2 Colloque régional ADMQ La Sarre les 15-16 septembre 240\$

ATTENDU QUE le Colloque régional de l'ADMQ se tiendra à La Sarre les 15 & 16 septembre;

ATTENDU QUE que ce colloque est un évènement où les d.g. vont chercher beaucoup d'informations sur les nouvelles lois et responsabilités en plus de pouvoir échanger avec leurs collègues;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-110

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas appuyé par Mme Vanessa Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice soit autorisée à assister au colloque régional de l'ADMQ à les 15 et 16 septembre;

QUE la municipalité paie l'inscription de 240\$;

ADOPTÉ.

### 5.3 Inscrire M. Sylvain Vachon comme signataire Desjardins

ATTENDU QUE M. Sylvain Vachon a été élu maire pour la municipalité de Rapide-Danseur;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-111

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyée par Mme Vanessa Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le nom de M. Sylvain Vachon soit ajouté comme signataire à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 5.4 Payer factures d'Audet & Knight (belvédère) 110 000\$ et 7 832.70\$ + taxes

ATTENDU QUE nous avons reçu les factures de l'entreprise Audet & Knight ainsi que les preuves d'acquittement des entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-112

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Vanessa Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice acquitte les factures d'Audet & Knight, soit le montant total de 2 facture 117 832.7\$ + taxes;

ADOPTÉ.

### 5.5 Autoriser directrice générale à remplir la reddition de compte pour travaux du belvédère

ATTENDU QUE les travaux de construction du belvédère sont terminés;

ATTENDU QUE les travaux sont conformes aux plans/devis et que toutes les factures sont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-113

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette appuyé par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer la facture finale sur la TECQ afin de procéder à la reddition de compte;

ADOPTÉ.

### 5.6 Résolution emprunt temporaire (précisions)

ATTENDU QUE la commission municipale lors de son administration provisoire a autorisé un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire d'Abitibi-Ouest pour le projet d'asphaltage du rang du Détour, résolution 2022-020, mais que le montant à recevoir de la TECQ n'était pas mentionné;

ATTENDU QUE la résolution autorisait la directrice générale ainsi que le maire à signer les documents requis, mais qu'au moment de la résolution, le poste de maire était vacant;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-114

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'emprunt temporaire soit de 438 838\$ et disponible sur la TECQ 2019-2023;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE le maire, M. Sylvain Vachon soit autorisé à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ.

### 6. Lots

#### 6.1 Autorisation CPTAC ponceau route 388

ATTENDU QUE la demande du ministère des Transports à la CPTAQ consiste à l'établissement de servitudes temporaires de travail pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour le remplacement de ponceaux sur la route 388 allant vers les frontières de l'Ontario.

ATTENDU QUE les lots touchés par les servitudes de travail pour l'aménagement d'un chemin temporaire de déviation sont: 5 520 525 et 5 520 385;

ATTENDU QUE cette demande n'occasionne pas d'impacts négatifs sur les activités agricoles, ni de pertes de sols agricoles;

ATTENDU QUE la demande conforme au règlement de zonage municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-115 IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas appuyé par Mme Vanessa Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE recommander à la CPTAQ d'accepter cette demande;

ADOPTÉ.

### 7. Chemins

#### 7.1 Appel d'offre déneigement des chemins subventionnés

2022-09-116 IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. André Gélinas résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'autoriser la directrice générale à envoyer des appels d'offre pour le déneigement des chemins subventionnés;

ADOPTÉ.

#### 7.2 Appel d'offre déneigement des chemins municipalisés

2022-09-117 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyée par Mme Vanessa Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers d'autoriser la directrice générale à envoyer des appels d'offre pour le déneigement des chemins municipalisés;

ADOPTÉ.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 7.3 Débroussaillage branches 5 000\$

ATTENDU QU' un montant de 5 000\$ a été prévu au budget pour débroussailler les abords de nos rangs;

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-118

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE

la directrice générale demande à l'entreprise Jean-Guy Roy d'effectuer pour 5 000\$ de débroussaillage dans le rang du Pouce;

ADOPTÉ.

### 7.4 Résolution Sous-poste pour donner priorité aux payeurs de taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur souhaite faire participer le plus grand nombre d'entreprises parmi celles qui sont en mesure de répondre à ses besoins de transport en vrac parmi nos entrepreneurs locaux ayant une place d'affaire dans les limites de Rapide-Danseur.

ATTENDU QUE la municipalité privilégie l'octroi de contrat aux entrepreneurs ayant une place d'affaires à l'intérieur des limites de la municipalité afin d'accroître les retombées économiques en Abitibi-Ouest.

EN CONSÉQUENCE,

2022-09-119

IL EST PROPOSÉ par Mme Vanessa Gravel appuyée par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

lors de l'exécution d'un contrat pour la municipalité relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50 % en nombre, des camions appartenant à des abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la municipalité, en vertu de la *Loi sur le transport (L.R.Q. chapitre T-12)*, laquelle association privilégie les transporteurs ayant leur place d'affaires et/ou résidence à Rapide-Danseur et par la suite, ceux payant des taxes de non-résidents. Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier.

QUE

l'entrepreneur qui n'utilisera pas ses propres camions dans la proportion restante de 50 % pour les cas énoncés au paragraphe précédent pourra faire appel aux camions de son fournisseur de matériaux pour combler son 50 %.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports.

ADOPTÉ.

### 8. Sécurité

### 9. Divers

#### 9.1 INTENTION D'ACHEMINER LA MATIÈRE ORGANIQUE VERS LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST ET INTENTION D'OBTENIR DU COMPOST PRODUIT PAR LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST.

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, dite compétence plus amplement décrite par son règlement 15-2008 ;

**CONSIDÉRANT** les cibles fixées par la Stratégie de valorisation de la matière organique visant à améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT** les diverses préoccupations soulevées, dont un environnement sain pour tous (citoyens, industries, commerces et institutions) et le cadre normatif des programmes d'aide ;

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus du territoire de développer une autonomie territoriale quant au traitement des matières organiques par la mise en place d'une installation de compostage (Résolution N° 21-147) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour la mise en place d'une installation de traitement de la matière organique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite distribuer le compost à raison de 60% pour les activités commerciales et 40% pour les municipalités locales (Résolution N° 22-131) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest doit transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la provenance des matières organiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest doit signifier au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'intention des municipalités locales visés par l'extrait (compost) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** La municipalité de Rapide-Danseur signifie par la présente son intention d'acheminer les matières organiques





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

générées par cette dernière à savoir, les matières organiques triées à la source d'origine résidentielle, du secteur ICI et les résidus verts.

**QUE** La quantité annuelle de matières organiques à acheminer à la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest située au Parc Industrielle de la ville de La Sarre est estimée à 27 tonnes par année, pour une durée de 20 ans

**QUE** La municipalité de Rapide-Danseur signifie par la présente son intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest.

**QUE** La municipalité de Rapide-Danseur estime à 11 tonnes la quantité de compost qui sera nécessaire aux projets de la municipalité (activités horticoles et distribution aux citoyens).

### 9.2 Déplacer la réunion du 3 octobre à cause des élections provinciales

2022-09-121

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Vanessa Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents de déplacer la séance du conseil prévue le 3 octobre au mardi 4 octobre vu les élections provinciales;

ADOPTÉ.

### 9.3 Inviter Alain Therrien : présentation des rôles et responsabilités des élus

ATTENDU QUE le MAMH, à la demande d'une municipalité, peut venir rencontrer les élus afin de faire une présentation sur les rôles et responsabilités des élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil est composé de 3 nouveaux élus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas, appuyé par Mme Vanessa Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D'inviter un représentant du MAMH à venir faire une présentation des rôles et responsabilités des élus le 26 octobre à 18 h 30;

ADOPTÉ.

## 10. Dossiers en suspend

### 10.1 Règlement pour les animaux

À suivre.

### 10.2 Règlement ordre et paix

À suivre.

### 10.3 Dossiers des élus

À suivre

## 11. Invitations

## 12. Varia

2022-09-122



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur


### 13. Dates prochaines réunions


Séance du conseil, mardi le 4 octobre 19h30.

### 14. Période de questions

### 15. Fermeture de la séance

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discuté, Mme Vanessa Gravel demande la fermeture de l'assemblée à 21 h 04.

  
\_\_\_\_\_  
Sylvain Vachon  
maire

  
\_\_\_\_\_  
Line Boudreault,  
directrice générale greffière-très.